

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 10 Février 2014

## Ouverture des discussions ministérielles: vigilance et transparence !:



3 Février 2014

Sommaire :

- *La méthode et le calendrier*
- *Le contenu du document*
- *La suite...*

Le groupe de travail qui s'est ouvert le 30 Janvier, s'inscrit dans une période de relations très tendues avec le MEN. En effet depuis septembre 2013, le dossier de l'orientation a été délibérément conduit en refusant d'entendre le point de vue majoritaire de la profession.

Ainsi, les discussions sur la mise en place du SPRO ont-elles été menées avec l'ARF et ont débouché sur une charte dont le contenu est inacceptable puisqu'il donne aux régions un pouvoir sur la définition des missions et des interventions de ses partenaires ainsi que sur leur professionnalisation.

Les actions menées depuis le début de l'année dans les académies contre les fermetures de CIO et le 16 Janvier dernier à Paris, à l'occasion du rassemblement intersyndical des délégations des départements, ont pesé sur la décision du MEN d'ouvrir un chantier sur le métier et sur les modalités de travail qui nous sont proposées.

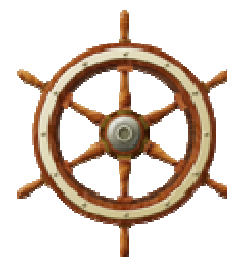
### *La méthode et le calendrier*

.Le MEN a marqué sa volonté d'avancer pas à pas sur ce dossier sensible, en prenant le temps des échanges, ce que nous jugeons positif.

Au moins trois temps sont prévus.

**La réunion du 30 Janvier** était destinée à fixer le cadre, notamment par rapport au SPRO, en rappelant les compétences respectives et complémentaires de l'Etat et de la Région. Un texte nous a été soumis sur lequel nous avons fait des propositions d'amendements.

**La prochaine réunion, fixée au 13 Février**, examinera les missions de l'ensemble de la chaîne hiérarchique du CSAIO au copsy et au DCIO, en passant par les IEN-IO. Elle abordera également la question de la carte et des missions des CIO déjà évoquée lors de la réunion du 30 Janvier.



**Le SNES a fermement demandé l'arrêt des fermetures de CIO, en cours dans les académies qui mettent en cause non seulement les conditions d'exercice des collègues mais le service rendu aux usagers. Le directeur de cabinet s'est engagé à intervenir pour suspendre toutes les initiatives rectorales de restructuration du réseau des CIO en attendant les conclusions du groupe de travail. Le SNES s'en félicite et attend des traductions rapides de ce positionnement sur le terrain, notamment à Rouen, Lyon, Orléans-Tours et Versailles. Les efforts de tous pour les CIO de Rouen n'auront pas été vains !**

## La méthode et le calendrier ( suite)

**Une troisième réunion, dont la date n'est pas encore connue**, sera consacrée aux missions des psychologues de l'éducation nationale (avec les psychologues du premier degré), à la formation, au recrutement et à la carrière. Prévues initialement le 13 Février, cette réunion doit se tenir sans tarder car l'ensemble de ces dossiers appellent des solutions urgentes, notamment ceux de la formation, du recrutement et du statut pour nos collègues du premier degré.

**Une autre réunion devrait permettre de discuter du contenu d'une convention type** devant cadrer nationalement le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO. Le SNES sera très vigilant pour que celle-ci ne reprenne pas le contenu de la charte signée par l'ARF et diffusée dans les régions expérimentales. Les évolutions du projet de loi sur la formation professionnelle qui sera voté fin février, pèsera évidemment très fortement sur le positionnement de l'éducation nationale et des régions..

### Le contenu du document remis le 30 Janvier :

<http://www.snes.edu/Document-communique-lors-de-l.html>

<http://www.snes.edu/-Groupe-de-travail-chantier-metier-.html>

**Dans le premier point consacré au contexte et aux enjeux de l'orientation** transparaît une conception de l'orientation très assujettie à l'insertion professionnelle, limitée à l'information et à la prise de décision, négligeant les liens avec la création, en amont, des conditions permettant la projection dans l'avenir et le développement psychologique et social le plus harmonieux possible.

De plus, le mirage du tout numérique qui permettrait « l'auto-formation » risque de légitimer le conseil à distance par rapport au présentiel, notamment au travers des dernières innovations de l'ONISEP.

Enfin, cette présentation trop techniciste manque selon nous de souffle par rapport à notre volonté de voir l'orientation servir de levier de démocratisation de l'accès aux études et aux diplômes.

Le SNES a communiqué des amendements sur ces différentes remarques.

**Le second point du texte récapitule les évolutions législatives introduites par la loi de refondation de l'Ecole et par le projet de loi sur la formation professionnelle.**

Certes le rappel des objectifs de porter 80% d'une classe d'âge au BAC et de réduire les sorties sans qualification inscrit l'action des services dans une dynamique positive. Toutefois les articles de la loi de refondation de l'Ecole ne constituent pas selon nous des points d'ancrage suffisamment solides pour l'intervention des CIO dans la mesure où seul le PIODMEP est vraiment détaillé.

La loi sur la formation professionnelle devrait être votée autour du 25 Février. Elle reprend deux articles de loi qui figurait initialement dans le projet de loi de décentralisation et dont le contenu avait été précisé suite à nos actions de 2012 et 2013. Si la mission régaliennne de l'Etat est bien rappelée sur l'orientation des élèves et des étudiants, rien n'était dit concernant les CIO. Le SNES a déposé plusieurs amendements auprès des parlementaires dont une demande d'ajout des CIO dans le premier paragraphe :





Les rencontres avec les parlementaires semblent avoir déjà partiellement porté leurs fruits puisque, suite aux propositions de C Langlade, rapporteure du projet de loi, la commission des affaires culturelles a adopté la modification suivante :

« L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. Il met en œuvre cette politique dans ces établissements et délivre à cet effet l'information nécessaire aux élèves et aux étudiants, **avec l'appui notamment des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités en charge de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants** ».

Toutefois, il faudra se montrer vigilant sur la manière dont les autres articles de loi vont être rédigés car ils risquent de laisser la porte ouverte à des interprétations différentes, selon les régions, autour du concept ambigu d'orientation tout au long de la vie. Celui-ci figure en effet à de nombreux endroits du texte et dans des rédactions qui sont en totale contradiction avec l'article 12.

**Le SNES a demandé une convention nationale type pour définir précisément le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO. Il n'est pas concevable que les missions et l'action des CIO comme des personnels soient dépendants des objectifs et des priorités des Régions.**

**Le 3<sup>ème</sup> point concerne l'architecture du système d'orientation.**

**Le rôle des CIO et des personnels est rappelé ainsi que leur appartenance à la fonction publique d'état et la détermination de leurs missions par le MEN.**

Toutefois, si le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO n'est pas précisé, ce sont les conditions d'exercice des personnels et leurs pratiques qui seront remises en cause. Il est donc impératif de le cadrer fortement et nationalement . Le MEN semble avoir une position assez floue sur sa responsabilité par rapport aux CIO. Au prétexte que les CIO accueillent tout public (ce qui selon BILAC représente 10% de non scolaires en moyenne) les régions pourraient prendre la main sur une partie de leurs missions.

Mais c'est oublier que ce sont les copsy et les DCIO qui mettent en œuvre les missions des CIO. Or, ils sont fonctionnaires de l'EN et ne peuvent avoir des missions à géométrie variable selon les desiderata des régions.

**Ce serait le retour de la double tutelle, Etat/ Région, que nous avons combattue l'an dernier.**

La question de fond est celle des services rendus par les CIO dans le cadre institutionnel qui selon nous justifient pleinement leur maintien dans l'EN.

### *Quelles suites ?*

**L'intersyndicale a appelé les collègues à se réunir dans les prochains jours pour débattre des propositions ministérielles.**

**Le SNES vous invite à faire remonter vos analyses et contributions sur [cio@snes.edu](mailto:cio@snes.edu)**

Les différentes organisations, sauf le SNALC qui a vivement critiqué nos services, ont demandé l'arrêt des fermetures et fusions de CIO, la rédaction d'une convention nationale pour fixer le niveau d'engagement dans le SPRO et ont exprimé leur refus de voir nommer les copsy dans les établissements scolaires.

Toutefois, nous ne partageons pas l'analyse de ceux qui continuent à croire que la survie des CIO se trouve dans le SPRO et qu'il faut que les Régions s'engagent dans leur financement. Les régions ont affirmé à plusieurs reprises leur refus de prise en charge financière sans contrepartie. C'est donc bien à des conflits de priorité, invivables pour les collègues, que cette proposition conduirait.

**Le SNES se montrera très vigilant sur le contenu de la convention et sur la carte des CIO qui doivent rester implantés dans le district, comme premier service de proximité de l'EN. Il s'opposera à toute proposition visant à regrouper tous les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs dans un EPA, ce qui reviendrait à les mettre en marge de l'Education Nationale.**